



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026
A 18H30 SUR CONVOCATION EN DATE DU 04 AVRIL 2026**

Séance : 03/2026

Madame, Monsieur Les conseillers municipaux,

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 08 avril 2026, à l'Espace Jeunesse, sur convocation en date du 04 avril 2026 dont un exemplaire est affiché en mairie.

Présents : Messieurs Jean-Michel DESSE, Jean-François DUTHOO, Freddy CRANKSHAW, Grégory BOCAU, Maximilien DEGOBERT, Hadrien COISNE, Michel PRUVOST et Mesdames Dorothee MOREL, Nicole PAGES, Elyse DELPLACE, Coraline D'HULST, Aline THELLIER Aline, Isabelle THELLIEZ et Annabelle ROUÉ.

Procurations :

Absents excusés : Monsieur Mathieu HERMAN

Secrétaire de Séance : Madame Nicole PAGES

L'ordre du jour était le suivant :

- 03/2026/01 - * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 03/2026/02 - * - Approbation des procès-verbaux des dernières réunions**
- 03/2026/03 - * - Délégations du maire**
- 03/2026/04 - * - Vote du Compte Financier Unique 2025**
- 03/2026/05 - * - Vote de l'affectation des résultats 2025**
- 03/2026/06 - * - Vote des taxes 2026**
- 03/2026/07 - * - Vote des subventions aux associations 2026**
- 03/2026/08 - * - Vote du Budget Primitif 2026**
- 03/2026/09 - * - Désignation délégué à la FDE et délégué défense**
- 03/2026/10 - * - Nom de la médiathèque de proximité**
- 03/2026/11 - * - Situation de la micro-crèche**
- 03/2026/12 - * - Demande de subvention CABBALR**
- 03/2026/13 - * - Demande de subvention Département Pas de Calais (Farda)**
- 03/2026/14 - * - Demande de subvention Région FIIT**
- 03/2026/15 - * - Questions Diverses :**
 - Pins élus conseil municipal
 - Atelier artistique et tapis de lecture CABBALR
 - Visite du sous-préfet à la Ferme Sénéchal
 - Point sur les achats mobilier et informatique de la médiathèque de proximité
 - Livres sur le rôle et le fonctionnement d'une commune (Editions PROST)
 - Formation des élus
 - Départ Basile

03/2026/01-* - Désignation du secrétaire de séance

Madame Nicole PAGES se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

02/2026/02- * - Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions :

Monsieur le Maire demande si les procès-verbaux en date du 25/02/2026 et 22/03/2026 ont bien été reçus et s'il y a des observations ou modifications ? Après délibération, les procès-verbaux des dernières réunions sont adoptés à l'unanimité. Monsieur le Maire et le secrétaire de Séance peuvent donc signer celui-ci. La

publication de ce procès-verbal se fera sur le site de la Commune conformément au décret sur la réforme des publicités en vigueur depuis le 1er Juillet 2022.

02/2026/03- * - Délégations du maire

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du maire qui doit les signer personnellement, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L 2122-23

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2026 **Factures payées depuis le dernier CM (25/02/2026)**

Dépenses

<u>Objet de la dépense</u>	<u>Montant TTC</u>
Signature de contrat Madame SABRE Marine Mars 2026	1 086,40 €
Signature de contrat Madame MOUTON Christine Mars 2026	813,58 €
Signature de contrat Madame HAMEAU Delphine Mars 2026	2 434,82 €
Signature de contrat Madame DEWEPPE Lydie Mars 2026	1 640,31 €
EDF bâtiments communaux du 15.12.2025 au 16.02.2026	5 330,06 €
EDF éclairage public du 15.12.2025 au 16.02.2026	501,05 €
Activité ZANZI-BOUM ALSH Février 2026	352,00 €
Maintenance des hottes salles communales	814,80 €
Remboursement cartouches imprimante médiathèque et double clés	63,29 €
Cotisation 1 ^{er} trimestre 2026 à la médecine du travail	377,10 €
Installation extincteurs médiathèque + plans	381,72 €
Vérifications et remplacements extincteurs mairie	843,60 €
Gaz Espace avenir du 15.01.2026 au 14.03.2026	2 305,27 €
Gaz Ecole/Mairie du 15.01.2026 au 14.03.2026	2 122,70 €
Gaz Foyer communal du 15.01.2026 au 14.03.2026	953,27 €
Assurances Multirisques Commune 2026	5 848,95 €
Note d'honoraires N°09-LEMAY TOULOUSE-médiathèque de proximité	375,00 €
Note d'honoraires-Rapport RFCT-SOCOTEC médiathèque de proximité	464,90 €
Achats fournitures de petit équipement médiathèque	268,19 €
Bus scolaire piscine	148,00 €
Attribution de compensation Janvier-Février-Mars 2026	11 820,00 €
Relevés copies mairie du 31.12.2025 au 31.03.2026	1 141,50 €
Participation RPE CABBALR	1 088,40 €
Cotisation 2 ^{ème} trimestre 2026 à la médecine du travail	377,10 €

Recettes

<u>Objet de la recette</u>	<u>Montant en €</u>
Dépôt régie cantine garderie ALSH janvier 2026	5 786,05 €
Dépôt régie location de salles et casse vaisselle janvier 2026	4 904,64 €
Dépôt régie cantine garderie ALSH Février 2026	2 338,10 €
Dépôt régie location de salles et casse Février 2026	5,76 €
CAF Acomptes exercice 2026	7 023,61 €
RODP Orange 2026	228,00 €
Régie Cantine Garderie ALSH Mars 2026	5 307,62 €

02/2026/04- * - Vote du Compte Financier Unique 2025

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

L'exécution du budget principal est arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	RESULTAT
RECETTES	810 893.09 €	789 225.90 €	0.00 €	-21 667.19 €
DEPENSES	810 893.09 €	663 340.07 €	0.00 €	147 553.02 €
DEFICIT				
EXCEDENT 2025		125 885.83 €		125 885.83 €

INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	RESULTAT
RECETTES	612 681.89 €	425 991.80 €	0.00 €	186 690.09 €
DEPENSES	612 681.89 €	431 218.62 €	0.00 €	181 463.27 €
DEFICIT		-5 226.82 €	0.00 €	-5 226.82 €
EXCEDENT				
Reprise résultat N-1		125 419.61 €		
DEFICIT 2025+Report		130 646.43 €		
Reste à réaliser	Dépenses	48 648.04 €		
	Recettes	109 713.87 €		
	Solde RAR	61 065.83 €		
Déficit à reporter		69 580.60 €		

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur Le Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Vu l'avis favorable de la commission de finances en date du 07/04/2025,

Monsieur Jean-François DUTHOO, 1^{er} Adjoint est désigné Président de séance conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite l'assemblée à se prononcer sur ce CFU de l'exercice 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Approuve le compte financier unique (CFU) du budget commun pour l'année 2025
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à la validation du compte financier unique (CFU)

03/2026/05- * - Vote de l'affectation des résultats 2025

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Soit en affectation des résultats 2025 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		59 646.07 €	125 419.61 €		125 419.61 €	59 646.07 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	663 340.07 €	789 225.90 €	431 218.62 €	425 991.80 €	1 094 558.69 €	1 215 217.70 €
Totaux	663 340.07 €	848 871.97 €	556 638.23 €	425 991.80 €	1 219 978.30 €	1 274 863.77 €
Résultat de clôture 2025		185 531.90 €	130 646.43 €			54 885.47 €
Besoin de financement			130 646.43 €			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES			48 976.00 €			
Restes à réaliser RECETTES			109 070.88 €			
Besoin total de financement			60 094.88 €			
Excédent total de financement						

60 094.88 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
125 437.02 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et suite à la validation du Compte Financier Unique 2025 pour le budget communal, propose de voter pour l'affectation des résultats 2025

Vu l'avis favorable de la commission de finances en date du 07/04/2025,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Approuve l'affectation des résultats 2025 repris sur le budget 2026
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à l'affectation des résultats 2025

02/2026/06- * - Vote des taux des taxes foncières bâties, non bâties et taxe d'habitation 2026

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la suppression de la taxe d'habitation a entraîné depuis 2020 une modification du taux de la taxe foncière bâti.

En 2020, le taux de la TFB était égal à 19,60% Pour compenser à l'euro près la perte de produit qui en résulte, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes. Ainsi, le taux voté par les communes est majoré du dernier taux 2020 voté par le conseil départemental (22,26%).

De plus, un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de neutraliser les écarts.

Ce coefficient est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Pour VIEILLE-CHAPELLE, ce coefficient est égal à 1,279002 et il entraîne une compensation de 75 995 €.

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'Habitation	18.08%	18.08%	18.08%	18.08%	18.08%	18.08%
Taxe Foncière sur le Bâti	22,26% + 19,60% = 41,86%	22,26% + 19,60% = 41,86%	22,26% + 19,60% = 41,86%	22,26% + 19,60% = 41,86%	22,26% + 19,60% = 41,86%	22,26% + 19,60% = 41,86%
Taxe Foncière sur le Non Bâti	41.37%	41.37%	41.37%	41.37%	41.37%	41.37%

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes pour l'année 2026 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Approuve le maintien des taux des taxes pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à la validation des taux des taxes pour l'année 2026

02/2026/07- * - Vote des subventions aux associations 2026

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations réparties comme il suit :

<u>Associations</u>	BP 2026
Amitié Détente	150 €
Club des Aînés	200 €
Amicale Laïque	1 250 €
LESTREM Nature	150 €
Les Charitables de Vieille-Chapelle	200 €
Comité des Fêtes	3 650 €
Harmonie Le Réveil	100 €
Les Démons du Modélisme	150 €
Subvention DDEN	50 €
Ecurie de la Croix St-Nicolas	150 €
Remember	200 €
ADMR	100 €
SIAD	50 €
Les lueurs de Lorette	300 €
Focal 62	250 €
Subventions exceptionnelles en réserve au besoin selon les cas	500 €
AFSEP association	
Théâtre-Lézard'Tisse	250 €
TOTAL	7 700 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Approuve les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus pour l'année 2026
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

02/2026/08 * - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la proposition du budget primitif 2026.

Ce budget primitif a reçu un avis favorable de la part de la Commission des finances et du comité consultatif en date du 07.04.2026.

Monsieur le Maire explique que les différences entre le budget primitif 2025 sont :

- L'achat du fonds d'acquisition initial (livres) pour la médiathèque de proximité pour approximativement 20 000 € TTC dont le Département du Pas de Calais financera à 50%.
- Le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement grâce au bon résultat du fonctionnement pour l'année 2025 (+51,45%).

- Pour les indemnités des élus, un réajustement a été fait pour le paiement des indemnités des conseillers municipaux délégués.

FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
RECETTES	BUDGET 2025	BUDGET 2026	%	DEPENSES	BUDGET 2025	BUDGET 2026	%
002 Excédents antérieurs reportés	59 646.07 €	122 851.30 €	51.45%	011 Charges à caractère général	197 694.00 €	215 290.00 €	8.17%
013 Atténuation de Charges	2 500.00 €	0.00 €	0.00%	012 Charges de personnel	340 143.54 €	340 778.00 €	0.19%
70 Produits de gestion	53 900.00 €	53 740.00 €	-0.30%	023 Virement à la section d'investis.	121 934.39 €	140 473.21 €	13.20%
72 Travaux en régie	0.00 €	0.00 €	0.00%	65 Autres charges de gestion cour.	76 766.16 €	91 050.00 €	15.69%
73 Impôts et Taxes	95 179.00 €	91 679.00 €	-3.82%	66 Charges financières	26 228.00 €	28 000.00 €	6.33%
731- Impositions Directes	376 730.00 €	377 772.00 €	0.28%	67- Charges Exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00%
74 Dotation, Subvention et Partic.	162 861.00 €	145 921.00 €	-11.61%	6817-Amortissement FDE+ retrocession EV résidence	843.00 €	837.63 €	-0.64%
78-Reprise sur Provisions	77.02 €	249.54 €	0.00%	68-Dotations aux amortissements- Créances	- €	- €	0.00%
75 Autres produits de gestion	60 000.00 €	71 500.00 €	16.08%	014 Atténuation de produits	47 284.00 €	47 284.00 €	0.00%
TOTAL	810 893.09 €	863 712.84 €	6.12%	TOTAL	810 893.09 €	863 712.84 €	6.12%
INVESTISSEMENT							
RECETTES	BUDGET 2025	BUDGET 2026	%	DEPENSES	BUDGET 2025	BUDGET 2026	%
13 Subventions	148 114.36 €	204 014.99 €	27.40%	16 Emprunts	64 000.00 €	65 100.00 €	0.00%
041- Opérations Patrimoniales	843.00 €	837.63 €	-0.64%	Remboursement prêt relais	0.00 €	100 000.00 €	100.00%
10 Dotations Fonds Divers et Réserves	3 300.00 €	56 000.00 €	94.11%	21-Immobilisations Corporelles	15 843.00 €	109 511.96 €	85.53%
021 Virement de la Section Fonctionnement	121 934.39 €	140 473.21 €	13.20%	23- Immobilisations en cours	354 348.75 €	48 648.04 €	-628.39%
001 Excédent d'investissement reporté N-1			0.00%	20 Immobilisations Incorporelles		17 000.00 €	100.00%
16 Emprunt	160 000.00 €		0.00%	041- Opérations Patrimoniales	53 070.53 €		0.00%
041-Opérations non budgétaires	53 070.53 €		#DIV/0!				0.00%
1068	125 419.61 €	69 580.60 €	-80.25%	Report Déficit d'Investissement N-1	125 419.61 €	130 646.43 €	4.00%
TOTAL	612 681.89 €	470 906.43 €	-30.11%		612 681.89 €	470 906.43 €	-30.11%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Approuve le budget primitif 2026 présenté ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

02/2026/09- * - Désignation des délégués de la Fédération Départementale de l'Energie et un délégué défense :

La Fédération Départementale de l'Énergie est un organisme public qui gère :

- L'achat groupé d'électricité (bâtiments, éclairage public)
- L'achat groupé du gaz ou les énergies renouvelables

➔ La commune doit désigner un représentant (délégué) pour siéger dans cette structure

Monsieur le Maire propose que Monsieur Freddy CRANKSHAW reste délégué de la Fédération Départementale de l'Energie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Approuve la désignation de Monsieur Freddy CRANKSHAW comme délégué à la Fédération Départementale de l'Energie

Le correspondant ou délégué défense est un élu local chargé de faire le lien entre la commune et l'État sur les questions de défense. Il travaille en lien avec le Préfet.

Ses missions :

- Information sur la défense et la sécurité
- Participation aux cérémonies et réunions
- Relais des actions citoyennes (JDC, mémoire...)

Monsieur Maximilien DEBOGERT se propose comme délégué défense,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Approuve la désignation de Monsieur Maximilien DEGOBERT comme délégué défense

02/2026/10- * - Nom de la médiathèque de proximité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de trouver un nom pour cette médiathèque de proximité avant l'ouverture de celle-ci.

Monsieur le Maire donne des pistes de réflexions soufflées par la responsable de la médiathèque Lydie :

La Chapelle des Deux Rives : Un nom poétique, ancré dans le paysage. Il raconte le territoire, les deux rivières, le passage, la rencontre. Il donne une identité forte et douce, idéale pour un lieu culturel. La ludothèque s'y intègre naturellement : on traverse, on relie, on joue, on lit.

La Chapelle des Champs : Un clin d'œil direct à La Clef des Champs, très local et très doux. Il évoque l'ouverture, la nature, la liberté, la respiration.

La Chapelle des Imaginaires : Un nom moderne, poétique, englobant. Il réunit livres, jeux, créativité, histoires, univers. Il donne une identité forte sans être descriptif.

Monsieur le Maire aime bien la dernière idée mais ne souhaite pas le mot « chapelle » en référence à un lieu de culte.

Monsieur le Maire propose que chacun y réfléchisse pour en discuter et voter pour la prochaine réunion.

02/2026/11- * - Situation de la Micro-crèche :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courriel de Madame GRIMMELPONT, gérante de la SASU « Dans ma cabane ». Celle-ci fait état de difficultés financières, son activité ne reposant actuellement que sur trois contrats, insuffisants pour couvrir les charges courantes et les frais de personnel. La situation semblerait être au beau fixe plutôt vers la rentrée scolaire 2026-2027.

Elle sollicite, si possible, la suspension temporaire de l'émission des loyers par la collectivité, afin de ne pas aggraver son endettement, et indique qu'un plan d'apurement de la dette pourra être envisagé ultérieurement.

Monsieur le Maire explique que l'entité « People & Baby » figurait encore sur les sites de référencement des micro-crèches, sur Internet ainsi que sur le panneau situé à l'entrée de la micro-crèche. Des corrections ont été apportées afin que la nouvelle entité « Dans ma cabane » soit référencée.

Monsieur le Maire précise que la municipalité a également ajouté un encart dans la feuille d'information mensuelle et procédé à la distribution d'un flyer de communication à l'ensemble de la population.

Monsieur le Maire précise également que Madame GRIMMELPONT ne fait aucune démarche pour se faire connaître (pubs, site internet propre, page Facebook.).

Monsieur le Maire rappelle que le loyer est payé mensuellement à hauteur de 1 200 € et que Madame GRIMMELPONT a réglé les loyers de septembre, octobre, novembre et décembre 2025.

Depuis le mois de janvier 2026, l'émission des loyers a été suspendue en attendant d'une décision du conseil.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une annulation des loyers mais d'une suspension et un échéancier sera mis en place pour solder la dette avant la fin du contrat.

Le contrat a commencé en septembre 2025 et se terminera en août 2028.

Monsieur le Maire propose :

- Suspension des loyers et poursuites jusqu'en septembre 2026 ce qui représente la somme de 9 600 €.
- Mise en place d'un échéancier sur 18 mois.
- Demander à Madame GRIMMELPONT de faire le nécessaire côté communication afin qu'elle puisse attirer des familles en sachant que les micro-crèches de La Couture sont pleines et que la nouvelle résidence du Touret devrait ramener des familles

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

02/2026/12- * - Demande de subvention CABBALR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune souhaite faire des travaux portant sur plusieurs équipements publics structurants (médiathèque, micro-crèche, foyer communal, espace avenir et l'école) et qu'il peut se faire financer une partie des travaux par certains financeurs comme la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR).

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier au titre du fonds de concours « Aménagements et Equipements légers » qui est subventionné à hauteur de 50% avec un minimum de 3 000 € de travaux et un maximum de 20 000 €.

Monsieur le Maire expose le plan de financement des divers travaux à réaliser sur nos différents biens communaux :

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant (€)</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Montant (€)</u>
Installations pinces-doigts à la micro-crèche	1 084,29 €	CABBALR (50%)	9 182,64 €
Pose de canisse	590,00 €	Auto-Financement (50%)	9 182,64 €
Changement clôture micro-crèche	1 780,00 €		
Alarme médiathèque	1 704,72 €		
Réparation Corps de chauffe chaudière école	2 244,97 €		
Mise en place ballons d'eau chaude Espace Avenir	4 438,15 €		
Passage en LED-Espace Avenir	1 208,61 €		
Mise aux normes Foyer Communal	3 252,23 €		
Passage en LED- Foyer Communal	536,64 €		
Passage en LED- Mairie	1 525,67 €		
TOTAL	18 365,28 €	TOTAL	18 365,28 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre du fonds de concours avec le plan de financement présenté ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

02/2026/13- * - Demande de subvention Département du Pas de Calais (Farda)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune souhaite faire des travaux portant sur plusieurs équipements publics structurants (médiathèque, micro-crèche, foyer communal, espace avenir et l'école) et qu'il peut se faire financer une partie des travaux par certains financeurs comme le Département du Pas-De-Calais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier au titre du FARDA « travaux du quotidien » qui est subventionné à 20% avec un montant maximum de 50 000 € de travaux et d'une subvention maximale de 10 000 €.

Monsieur le Maire expose le plan de financement des divers travaux à réaliser sur nos différents biens communaux :

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant (€)</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Montant (€)</u>
Installations pinces-doigts à la micro-crèche	1 084,29 €	Département (20%)	4 267,59 €
Pose de canisse	590,00 €	Commune	17 070,35 €
Changement clôture micro-crèche	1 780,00 €		
Installation PAC Foyer Communal	8 311,00 €		
Mise aux normes Foyer Communal	3 252,23 €		
Passage en LED- Foyer Communal	536,64 €		
Changement coupole Foyer communal	363,54 €		
Mise en place ballons d'eau chaude Espace Avenir	4 438,15 €		
Passage en LED-Espace Avenir	982,09 €		
TOTAL	21 337,94 €	TOTAL	21 337,94 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre du FARDA avec le plan de financement présenté ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

02/2026/14- * - Demande de subvention Région FIIT :

Monsieur le Maire indique que la réfection de la Rue des Clercs apparaîtra nécessaire à court ou moyen terme. Toutefois, cette voie étant classée en voirie communale, les possibilités de financement extérieur demeurent à ce jour limitées.

La commune pourrait néanmoins mobiliser certaines aides, notamment :

- Les amendes de police, à hauteur estimative de 15 000 € ;
- Le dispositif d'aide à la voirie communale, également estimé à 15 000 €.

Une première étude technique a été réalisée par le cabinet MOBESTA, évaluant le coût des travaux à 250 000 € HT pour la réfection du tronçon situé entre la route de la Ferme Sénéchal et la rue Marsy. Par ailleurs, la commune envisage de solliciter un financement complémentaire auprès de la Région au titre des inondations.

À cet effet, un dossier sera déposé en mettant en avant que, suite aux épisodes d'inondations de 2023, la Rue des Clercs, initialement dimensionnée pour un trafic local limité, a été utilisée comme itinéraire de délestage. Cette situation a engendré un trafic nettement supérieur aux capacités de la structure routière, contribuant ainsi à sa dégradation prématurée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

- Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre du FIIT
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

02/2026/15- * - Questions Diverses :

1- Pins élus Conseil Municipal :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a acheté pour les membres du Conseil Municipal, des pins mais qu'ils n'ont toujours pas été livrés.

2- Atelier artistique et tapis de lecture CABBARL :

La CABBARL met en place des actions culturelles au commune pour l'année 2026 :

- Atelier artistique
- Tapis de lecture

ATELIER "MONDE IMAGINAIRE"



Déroulé
Travail autour du passage vers un monde parallèle, illustré par des techniques et styles différents.

Techniques utilisées
Crayon et peinture

Mots clefs
Pillage, passage, monde parallèle, initiation à des techniques différentes mêlant crayon et peinture.


ATELIER "À L'INTÉRIEUR DE LA TERRE"



Déroulé
Travail autour de mondes souterrains et de représentations kaléidoscopiques.

Techniques utilisées
Gouache et calque

Mots clefs
Mondes souterrains, motifs, abstraction, répétition, démultiplication, miroir, kaléidoscope, peinture

		
Horaires Le mercredi de 10h00 à 12h00 ou de 14h30 à 16h30	Participants Pour tous publics, familles, enfants, adultes, <u>dès 6 ans</u> . <u>10 personnes maximum</u> , enfants et/ou adultes.	Équipement Prévoir des blouses pour la peinture ou des vêtements adaptés.

Date(s) souhaité(s) (merci d'indiquer trois vœux maximum à l'aide d'une numérotation par ordre de préférence) :

... Mercredi 20 mai 2026	... Mercredi 1er juillet 2026	... Mercredi 2 septembre 2026
... Mercredi 27 mai 2026	... Mercredi 8 juillet 2026	... Mercredi 23 septembre 2026
... Mercredi 10 juin 2026	... Mercredi 12 août 2026	... Mercredi 14 octobre 2026
... Mercredi 17 juin 2026	... Mercredi 19 août 2026	... Mercredi 28 octobre 2026
... Mercredi 24 juin 2026	... Mercredi 26 août 2026	... Mercredi 4 novembre 2026

Horaire souhaité :

10h-12h 14h30-16h30

Thématique souhaitée

Atelier "Monde imaginaire" Atelier "À l'intérieur de la terre"

3- Visite du Sous-Préfet de Béthune à la Ferme Sénéchal :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Sous-Préfet s'est rendu à la Ferme Sénéchal afin de visiter les logements inclusifs, sans qu'il ait été convié à cette visite.



Monsieur le Maire aurait souhaité être informé, car il aurait pu en profiter pour évoquer les différents projets de la commune ainsi que les éventuelles aides de l'État.

4- Point sur les achats mobiliers et informatique de la médiathèque de proximité :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différents devis signés pour le mobilier :

- Achat de mobilier pour la somme de 17 656,26 € HT chez DIBLIO
- Achat de mobilier pour la somme de 3 691,98 € chez Manutan Collectivités

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différents devis à signer pour l'informatique :

- Achat d'informatique pour la somme de 3 658,50 € HT chez ALS Béthune
- Achats de Jeux Vidéos (PS5 et Switch) pour 1500 € HT chez Carrefour Bruay La Buisnière
- Achat d'informatique pour la somme de 2 118,50 € HT chez ALS Béthune

Toutes ces dépenses sont subventionnables par la CAF et le Département du Pas de Calais à hauteur de 30% chacun.

5- Livres sur le rôle et le fonctionnement d'une commune (édition Prost) :



Votre commune – Comprendre son rôle et son fonctionnement

Monsieur le Maire expose le petit livre connu par les éditions Prost qui explique en détail le fonctionnement et le rôle d'une commune.

Monsieur le maire propose aux élus qui le souhaite que la commune commande des livres.

6- Formation des élus :

Monsieur le Maire rappelle que selon L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, une somme est inscrite obligatoirement dans le budget pour la formation des élus.

Monsieur le Maire propose d'envoyer aux élus un catalogue de formations en tout genre (comprendre un conseil municipal et ses règles, comprendre un budget.).

7- Départ de Basile :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur Basile LEGRAND a demandé sa mutation pour aller à la mairie de Richebourg et que son poste sera libre au 29/06/2026.

Une annonce a été mise en ligne avec déjà candidatures mais certaines ne sont pas toutes en adéquation avec le poste.

Une sélection sera faite mi-avril et un tuilage de deux mois et prévu et si besoin, Monsieur Basile LEGRAND viendra en aide à la commune pour les budgets, comptabilité et autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 51 minutes.